



## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du vendredi 26 mai 2023

Le 26 mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

**Présents:** M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, MM. DELHAYE Guillaume, GABELLE Simon et MAUZÉ Jean-François.

**Absents :** Mme DUPART Marlène a donné procuration à Mme DESOMBREUX Clarisse.

M. LENOIR Christian a donné procuration à Mme DEHIÈRE Aurélie.

M. DUFOUR Frédéric, absent excusé.

#### **Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7
- Représentés : 2
- Absent non représenté : 1

**Date de la convocation :** 19/05/23

**Date d'affichage :** 19/05/23

#### **Objet des délibérations**

1. Révision libre des attributions de compensation
2. Mutualisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
3. Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)
4. Subventions aux associations : Disciples de Saint-Pierre et Comité des fêtes
5. Tarif concession cimetière

Questions diverses

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 07 avril 2023**

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

#### **Révision libre des attributions de compensation**

A la création en 2003 de la communauté de communes, certaines charges des communes ont été transférées à la CCPS. Parallèlement, la taxe professionnelle perçue par les communes a été transférée à la CCPS. Sur cette base, 12 communes recevaient des compensations, 3 communes versaient de l'argent à la CCPS. Les attributions de compensation n'ayant pas été revues depuis 2003, et le paysage économique ayant évolué, il a été proposé aux membres du conseil communautaire de réviser (dans le cadre d'une révision libre) le montant des attributions de compensation avec une répartition en fonction du nombre d'habitants. La révision doit s'étaler sur 4 ans afin de ne pas trop pénaliser les 5 communes qui voient leur attribution de compensation diminuer.

Concernant Sommaing, la révision s'établit tel que :

<i>Commune</i>	<i>Population légale totale (au 1/1/22)</i>	<i>AC « historiques » 2017</i>	<i>Variation annuelle (sur 4 ans)</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
<i>SOMMAING</i>	<i>407</i>	<i>1 739 €</i>	<i>4 228 €</i>	<i>5 967 €</i>	<i>10 195 €</i>	<i>14 424 €</i>	<i>18 652 €</i>

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

### Mutualisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle polyvalente, une disposition permet la mutualisation des certificats d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que lorsque la collectivité engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) introduits par la loi sur l'Énergie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la collectivité peut bénéficier de Certificats d'Économie d'Énergie délivrés par la DGEC. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et y dépose les CEE liés aux travaux réalisés par ses collectivités membres.

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis propose de déposer, sur son compte EMMY, les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la collectivité afin de les regrouper et de les valoriser (au meilleur prix) pour l'ensemble des collectivités volontaires du territoire.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat se chargera de la vente des CEE et reversera une compensation financière selon les modalités décrites dans la convention.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention entre le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis et la collectivité pour la mutualisation des certificats d'économie d'énergie,

**DESIGNE** le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis en tant que regroupeur (confie ainsi au Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis un pouvoir pour regrouper les CEE sur son compte EMMY et les valoriser, au nom de la commune ou de l'EPCI)

**S'ENGAGE** à fournir au Syndicat, les documents techniques et administratifs nécessaires au dépôt de CEE.

**AUTORISE** ainsi le Maire, à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Syndicat qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser,

**AUTORISE** le Maire, à signer ladite convention de mutualisation proposée par le Syndicat, et tout acte/document afférent.

**PREND ACTE** que le Syndicat, versera à la collectivité une compensation financière selon les modalités indiquées dans la présente convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

### **Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)**

Monsieur le Maire présente les éléments donnés par la « Mission Locale du Cambrésis » suite à la décision de l'État de nous accorder un Contrat Unique d'Insertion (CUI) Parcours Emploi Compétences (PEC).

Ce contrat d'une durée de 9 à 12 mois est destiné aux personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134-20 du Code du Travail).

Le taux de prise en charge (pourcentage du SMIC horaire brut) peut aller de 35 % minimum à 45 % maximum selon le profil.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter une personne pour assister l'agent technique pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune, à raison d'une durée de 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

Une discussion s'est engagée sur la durée du contrat, 6 ou 12 mois et sur la durée hebdomadaire, 20 ou 25 heures. Il est également demandé la possibilité d'annualiser les horaires, pour les diminuer en période creuse et les augmenter en période de printemps-été.

La délibération est modifiée pour définir 25 heures / semaine pour une durée de 12 mois

La délibération modifiée est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

### **Subventions aux associations : Disciples de Saint-Pierre et Comité des fêtes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'allouer une subvention à l'association Disciple de Saint-Pierre d'un montant de 75 €. La demande initiale de l'association étant de 150 €. Pour rappel, la subvention précédente (2022) était de 50 €. Après discussion du conseil, il est décidé à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, d'allouer la somme de 100 €.

Monsieur le Maire propose au conseil, de délibérer également pour une subvention au comité des fêtes, ajouté à l'ordre du jour, la demande venant juste d'arriver en mairie. La demande de la somme de 325 € est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

Les crédits sont ouverts au budget 2023.

### **Tarif concession cimetière**

Monsieur le maire propose au conseil municipal une révision du tarif des concessions, au 1<sup>er</sup> juin 2023, pour les concessions de cinquante ans, fixant le prix du m<sup>2</sup> à 50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

### **Questions diverses**

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Conseil d'école le 8 juin
- Rénovation de l'ancienne école
- DIF élus locaux

- Réunion du conseil le 9 juin
- Somm'info
- Organisation du 14 juillet
- Feux de la Saint-Jean
- Fête des voisins
- Marché nocturne et concert CCPS le samedi 15 juillet à Sommaing

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.